



## Mise en œuvre des augmentations de capital réservées en numéraire dans le cadre du rapprochement avec Unibios

Chartres, le 16 juillet 2025 à 17h30

OSMOSUN (la « Société ») annonce, dans le cadre de son rapprochement avec la société Unibios Holdings S.A., société de droit grec cotée à la bourse d'Athènes (« Unibios »)<sup>1</sup>, la mise en œuvre des deux augmentations de capital réservées en numéraire (les « Augmentations de Capital »), à savoir :

- l'émission d'un nombre maximum de 2.236.111 actions ordinaires nouvelles souscrites au prix de souscription unitaire de 0,72 euro, libérées en espèces dans le cadre de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Unibios pour un montant maximum de 1.609.999,92 euros (prime d'émission incluse) décidée par l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2025, dans sa vingt-et-unième résolution ; et
- l'émission d'un nombre maximum de 541.665 actions ordinaires nouvelles souscrites au prix de souscription unitaire de 0,72 euro, libérées en espèces dans le cadre de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires au sein de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées pour un montant maximum de 389.998,80 euros (prime d'émission incluse) au titre de la délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale de la Société du 30 juin 2025, dans sa quinzième résolution. Pour rappel, certains actionnaires historiques s'étaient engagés à souscrire intégralement cette augmentation de capital.

Les règlements-livraisons des 2.777.776 actions ordinaires nouvelles de la Société émises dans le cadre des Augmentations de Capital doivent intervenir de manière concomitante, à savoir le 18 juillet 2025. Ces actions ordinaires nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur la même ligne de cotation que lesdites actions existantes (code ISIN FR001400IUV6).

La réalisation de ces Augmentations de Capital sera suivie de l'apport par Unibios des actions Watera au profit d'Osmosun, en contrepartie duquel seront émises 9.195.062 actions ordinaires

<sup>1</sup> Voir communiqués de la Société en dates des 23 mai 2025, du 6 juin 2025, du 30 juin 2025 et 8 juillet 2025.



nouvelles de la Société (l' « Apport »). La Société tiendra le marché informé de cette nouvelle augmentation de capital par voie de communiqué de presse.

L'incidence de la réalisation de ces Augmentations de Capital et de l'augmentation de capital en rémunération de l'Apport sur (i) la quote-part des capitaux propres par action et (ii) la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres tels qu'ils ressortent des comptes annuels au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2025) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action en euros	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	0,22	0,28
Après émission des 2.236.111 actions nouvelles provenant de la première augmentation de capital en numéraire (au profit d'Unibios)	0,36	0,40
Après émission des 2.777.776 actions nouvelles provenant des deux augmentations de capital en numéraire (Unibios et catégorie de personnes)	0,38	0,42
Après émission des 11.972.838 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital (Unibios et catégorie de personnes) et de celle en rémunération de l'Apport	0,56	0,57

	Quote-part du capital en %	
	Base non diluée	Base diluée (1)
Avant émission des actions nouvelles	1 %	0,93%
Après émission des 2.236.111 actions nouvelles provenant de la première augmentation de capital en numéraire (au profit d'Unibios)	0,72%	0,68%
Après émission des 2.777.776 actions nouvelles provenant des deux augmentations de capital en numéraire (Unibios et catégorie de personnes)	0,67%	0,64%
Après émission des 11.972.838 actions nouvelles provenant des Augmentations de Capital (Unibios et catégorie de personnes) et de celle en rémunération de l'Apport	0,32%	0,31%

Après réalisation des Augmentations de Capital, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera la suivante :

Actionnaires	Pré-opération		Post-opération	
	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote
Marc Vergnet	1 340 681	23,88%	1 361 514	16,23%
Maxime Haudebourg	120 000	2,14%	120 000	1,43%
Unibios	0	0	2 236 111	26,65%
Wicap Mascara	522 000	9,30%	522 000	6,22%
Centre Capital Développement (UI Investissement)	440 378	7,84%	891 766	10,63%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	536 993	9,57%	536 993	6,40%
FPCI Famae Impact I	297 481	5,30%	297 481	3,55%
Groupe OKwind	260 307	4,64%	329 751	3,93%
Capelan	200 866	3,58%	200 866	2,39%
Associés historiques, managers et salariés	283 059	5,04%	283 059	3,4%
Flottant	1 611 817	28,71%	1 611 817	19,2%
<b>TOTAL</b>	<b>5 613 582</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 391 358</b>	<b>100,00%</b>

Après réalisation des (i) Augmentations de Capital et (ii) de l'augmentation de capital en rémunération de l'Apport, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sera la suivante :

Actionnaires	Pré-opération		Post-opération	
	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote	Nombre d'actions et droit de vote	% du capital social et des droits de vote
Marc Vergnet	1 340 681	23,88%	1 361 514	7,74%
Maxime Haudebourg	120 000	2,14%	120 000	0,68%
Unibios	0	0	11 431 173	65,00%
Wicap Mascara	522 000	9,30%	522 000	2,97%
Centre Capital Développement (UI Investissement)	440 378	7,84%	891 766	5,07%
FPCI Loire Valley Invest (Go Capital)	536 993	9,57%	536 993	3,05%
FPCI Famae Impact I	297 481	5,30%	297 481	1,69%
Groupe OKwind	260 307	4,64%	329 751	1,88%
Capelan	200 866	3,58%	200 866	1,14%
Associés historiques, managers et salariés	283 059	5,04%	283 059	1,6%
Flottant	1 611 817	28,71%	1 611 817	9,2%
<b>TOTAL</b>	<b>5 613 582</b>	<b>100,00%</b>	<b>17 586 420</b>	<b>100,00%</b>



Il est rappelé que ces trois augmentations de capital sont interdépendantes et s'inscrivent dans un ensemble indivisible constituant le rapprochement industriel entre Unibios et Osmosun<sup>2</sup>.

Alors que la Société ne disposait que d'un horizon de trésorerie limité à juillet 2025, ce rapprochement industriel lui permettra de déployer son plan stratégique, en rééquilibrant sa structure financière et en renforçant ses capitaux propres. Watera offrira également à Osmosun l'opportunité de pénétrer de nouveaux marchés grâce à sa force commerciale et à l'étendue de ses réseaux, permettant ainsi à la Société d'envisager un redressement durable, à moyen et long terme.

#### À PROPOS D'OSMOSUN®

Créé en 2014, OSMOSUN® a pour ambition de devenir un acteur de référence du marché de l'eau « bas carbone » afin de rendre accessible l'eau potable à tous.

OSMOSUN® a développé une solution brevetée unique, économique, propre et durable de dessalement de l'eau de mer et de l'eau saumâtre qui fonctionne à l'énergie solaire et sans batterie. Les unités OSMOSUN® peuvent produire jusqu'à 50 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour et se positionnent parmi les moins énergivores et les plus compétitives économiquement.

Au 31 décembre 2024, 78 unités de dessalement ont été vendues dans 27 pays.

Plus d'informations : [OSMOSUN® | Create water where life is](#)

#### VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS

##### PRESSE MÉTIER

Nadège Chapelin

[n.chapelin@nc-2.com](mailto:n.chapelin@nc-2.com)

+33 6 52 50 33 58

##### PRESSE FINANCIÈRE

Deborah Schwartz

[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)

+33 1 53 67 36 35

##### RELATIONS INVESTISSEURS

Hélène de Watteville

[osmosun@actus.fr](mailto:osmosun@actus.fr)

+33 1 53 67 36 33

<sup>2</sup> Voir communiqués de la Société en dates des 23 mai 2025, du 6 juin 2025, du 30 juin 2025 et 8 juillet 2025.